

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU**  
**CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2005 À 20 HEURES 30**

**L'An Deux Mille Cinq, le 20 Décembre**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 20 Décembre 2005 à 20 Heures 30, en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE,

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

**Membres présents :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Louis BARRET, Marcel COULIOU, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel MIENVILLE

**Membres suppléants votants :** Madame, Messieurs, Anne-Marie ROSÉ, Gérard FABRE,

**Membres suppléants présents non votants :** Mesdames, Messieurs, Jean CAYRE, Josian VAYRE, Jean-Philippe ROQUES, Christiane SÉGURA, Éliane CARLES, Elisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Jacques HUC, Patrice MANGIONE,

**Membres excusés :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Laure SUDRE, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Robert RAYNAL, Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Jean-Pierre BOUCLY (Pouvoir à Madame Anne-Marie ROSÉ)

**Membres suppléants :** Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBÉY, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, André BAUP, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Doris HUCHEDÉ, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Gérard SOULOMIAC

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 38**

**Présents (titulaires et suppléants votants) : 28**

**Votants : 28**

03 JAN. 2006

Pilote : Environnement

Autres services concernés : Direction Générale  
Service Affaires Générales Juridiques et Marchés Publics  
Service Finances et Budget

**Monsieur William NION, rapporteur,**

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois doit voter, au titre du BP 2006, les tarifs concernant les prestations rendues par le Chenil communautaire – Fourrière animale de Ranteil désormais intercommunal.

Compte tenu du contexte, il est proposé d'utiliser en référence les tarifs que la ville d'Albi avait votés pour 2005 et qui sont actuellement en vigueur, jusqu'au 31 décembre 2005, à l'issue du transfert effectif de l'établissement au 1<sup>er</sup> octobre 2005.

Compte tenu des choix de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois les tarifs ont été travaillés suivant trois axes d'élaboration et de validation :

- Conserver toutes les prestations existantes à ce jour même si certaines comme les pensions seront peu usitées dans l'immédiat en regard du nombre de box pour les chiens
- Rajouter des tarifs pour des prestations spécifiques pour les chats qui ne doivent pas alourdir le fonctionnement du chenil vu le contexte intercommunal
- Favoriser le fonctionnement de la fourrière animale

Il est proposé une révision des tarifs 2005 sur la base 100 de l'indice à la consommation des ménages connu à ce jour soit 111,8 mais en tenant compte des adaptations suivantes :

Gérer les places d'hébergement :

**Adoptions** les tarifs pour les chiens augmentent moins que l'indice

**Abandons** un tarif spécial pour les chiens dont le propriétaire n'habite pas sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Répondre aux prestations spécifiques des félins :

**Adoptions** le tarif pour les chats augmente plus que l'indice.

**Soins spécifiques** tarifs supplémentaires ; coût à la charge de l'adoptant.

Favoriser le fonctionnement du chenil et de la fourrière :

**Cages trappes** baisse des tarifs de mise à disposition pour favoriser la capture des chats par les particuliers.

**Prise en charge des cadavres** maintien ou baisse des tarifs pour favoriser l'hygiène.

**Prises de sang** maintien ou baisse des tarifs pour favoriser le relationnel avec les cabinets vétérinaires.

Les tarifs proposés au titre de l'année 2006 figurant en annexe à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil de communauté de se prononcer sur les propositions de tarification des prestations du Chenil communautaire - Fourrière animale de Ranteil pour l'année 2006.

Je vous demande

D'APPROUVER les tarifs proposés au titre de l'année 2006 figurent en annexe à la présente délibération.

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU les Statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

VU l'arrêté Préfectoral du 24 décembre 2002 portant création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois par transformation - extension de la Communauté de Communes de l'Albigeois.

VU la délibération du conseil communautaire du 8 Février 2005,

VU l'arrêté préfectoral du 25 Mai 2005,

VU la délibération du 27 Septembre 2005,

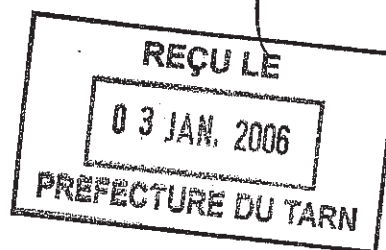
ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↪ **APPROUVE** les tarifs proposés au titre de l'année 2006 figurant en annexe à la présente délibération

Pour extrait conforme,  
Fait le 20 Décembre 2005

Le Président,  
Philippe BONNECARRÈRE



**TARIFS DES PRESTATIONS DU CHENIL COMMUNAUTAIRE FOURRIERE ANIMALE DE RANTEIL  
POUR L'ANNEE 2006**

ARTICLE	DESIGNATION DES PRESTATIONS	TARIFS 2006
<b>Adoptions chats</b>		
2,1	Les chats mâles ayant reçu un tatouage : <b>onze euros</b>	11,00 €
2,2	Les chats mâles ayant reçu un tatouage et castration : <b>vingt quatre euros</b>	24,00 €
2,3	Les chattes ayant reçu tatouage et stérilisation : <b>trente six euros</b>	36,00 €
2,4	Supplément pour l'adoption d'un chat tatoué à la puce électronique : <b>six euros</b>	6,00 €
2,5	Supplément pour test P.I.F. : <b>trente trois euros et vingt deux centimes</b>	33,22 €
2,6	Supplément pour test leucose : <b>dix huit euros et seize centimes</b>	18,16 €
2,7	Supplément pour un vaccin : <b>seize euros</b>	16,00 €
<b>Adoptions chiens vaccinés et tatoués</b>		
2,8	Chiens de race de moins de 3 ans ou chiots : <b>quatre vingt deux euros</b>	82,00 €
2,9	Chiens de moins de 5 ans de race indéterminée : <b>soixante six euros</b>	66,00 €
2,10	Chiens de 5 ans à 8 ans : <b>trente cinq euros</b>	35,00 €
2,11	Chiens de plus de 8 ans : <b>huit euros</b>	8,00 €
2,12	Supplément pour le passeport européen : <b>un euros soixante centimes</b>	1,60 €
2,13	Chiens de 2° catégorie : tarifs 2,8 à 2,11 plus le coût de la vaccination antirabique au prix public du moment pratiqué par le vétérinaire	
2,14	Réservation durant les délais légaux : il est possible d'effectuer la réservation d'un animal moyennant le dépôt d'un chèque de caution	Tarifs 2,1 à 2,11
2,15	Supplément pour un mâle castré : <b>vingt euros</b>	20,00 €
2,16	Supplément pour une femelle stérilisée : <b>trente cinq euros</b>	35,00 €
2,17	Supplément pour l'adoption d'un chien tatoué à la puce électronique : <b>six euros</b>	6,00 €

<b>Fourrières</b>		
2,18	Forfait de reprise d'un chien tatoué : amende de fourrière comprenant les 4 premiers jours de garde : <b>quarante euros</b>	40,00 €
2,19	Forfait de reprise d'un chien non tatoué comprenant le tatouage l'amende de fourrière et les 4 premiers jours de garde : <b>cinquante cinq euros</b>	55,00 €
2,20	Forfait de reprise d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie conforme aux prescriptions légales et comprenant l'amende de fourrière et les 4 premiers jours de garde : <b>cinquante cinq euros</b>	55,00 €
2,21	Forfait de reprise d'un chat tatoué : <b>quinze euros</b>	15,00 €
2,22	Forfait de reprise d'un chat après tatouage : <b>coût du tatouage</b>	Tarif vétérinaire suivant procédé
2,23	Frais par jour de garde d'un chien ou d'un chat au-delà des 4 premiers jours et jusqu'à la fin du délai légal : <b>deux euros vingt centimes</b>	2,20 €
2,24	Frais par jour de garde d'un chien ou au-delà du délai légal et jusqu'à sa sortie, payable par le propriétaire légal au moment de la capture. Frais payables quel que soit la date ou la raison de sortie des registres de l'animal : <b>six euros quatre vingt dix centimes</b>	6,90 €
2,25	Frais par jour de garde d'un chat au-delà du délai légal et jusqu'à sa sortie, payable quel que soit la date ou la raison de sortie des registres de l'animal : <b>cinq euros vingt centimes</b>	5,20 €
2,26	Frais de recherche pour un animal tatoué et avec une adresse périmée : <b>quinze euros</b>	15,00 €
2,27	Pour les articles 2,18 à 2,22 frais vétérinaires en sus au tarif du vétérinaire intervenant	
<b>Déplacements</b>		
2,28	Forfait de déplacement pour prise en charge d'animaux au domicile du propriétaire (sauf fourrière) : <b>dix euros</b>	10,00 €
<b>Déplacements sur réquisition</b>		
2,29	Forfait de déplacement pour prise en charge d'animaux au domicile du propriétaire, l'animal : <b>trente euros</b>	30,00 €
<b>Frais de garde pour un animal amené sur réquisition</b>		
2,30	Frais par jour de garde d'un chien amené sur réquisition, exigible du propriétaire ou responsable légal et jusqu'à la sortie de l'animal du chenil sous quelque régime que se soit : <b>six euros quatre vingt dix centimes</b>	6,90 €
2,31	Frais par jour de garde d'un chat amené sur réquisition, exigible du propriétaire ou responsable légal et jusqu'à la sortie de l'animal du chenil sous quelque régime que se soit : <b>cinq euros vingt centimes</b>	5,20 €
2,32	Pour les 2,30 et 2,31 frais vétérinaires en sus	

<b>Pensions</b>		
2,33	Frais par jour de garde pour un chat vacciné TCL et tatoué, selon le planning de réservation et le remplissage de la chatterie : <b>cinq euros vingt centimes</b> <i>(ce tarif est majoré de 50% par jour supplémentaire non réservé)</i>	5,20 €
2,34	Frais par jour de garde d'un chien vacciné CHLPPI et tatoué, selon le planning de réservation ou le remplissage du chenil : <b>six euros quatre vingt dix centimes</b>	6,90 €
2,35	Animaux non tatoués mais vaccinés : la garde s'effectue aux mêmes conditions qu'aux articles 2,33 et 2,34 mais à la prise en charge par le propriétaire acquitte les frais de tatouage (chien ou chat) au tarif du vétérinaire	Tarif du vétérinaire
<b>Abandons</b>		
2,36	Abandon d'un chat quel que soit son sexe, son âge, sa race : <b>vingt deux euros</b> <i>(frais vétérinaires en sus pour un chat rentré blessé ou malade)</i>	22,00 €
2,37	Abandon d'un chien sans distinction de race tatoué et vacciné (vaccins CHLPPI à jour) : <b>vingt et un euros</b> <i>(frais vétérinaires en sus pour un chien rentré malade ou blessé)</i>	21,00 €
2,38	Abandon d'un chien de moins de cinq ans, sans distinction de race non tatoué ou non vacciné : <b>trente neuf euros</b> <i>(frais vétérinaires en sus pour un chien rentré malade ou blessé)</i>	39,00 €
2,39	Abandons d'un chien, vieux ou handicapé ou dangereux ou avec tout motif pouvant freiner sa nouvelle adoption : <b>soixante deux euros</b> <i>(frais vétérinaires en sus pour un animal remplaçable rentré malade ou blessé)</i>	62,00 €
2,40	Abandon d'un chien, le propriétaire de l'animal n'habitant pas dans la communauté d'agglomération de l'albigeois : <b>cent euros</b> <i>(frais vétérinaires en sus pour un animal rentré blessé ou malade)</i>	100,00 €
2,41	Défaut de carte de tatouage ou carte périmée : <b>huit euros</b>	8,00 €
<b>Cages trappes</b>		
2,42	La caution pour le prêt de cages trappes est fixée à l'unité : <b>quarante quatre euros</b>	44,00 €
2,43	La détérioration complète ou la non restitution du matériel implique le non remboursement de la caution versée ou sa facturation	
2,44	Forfait d'installation des cages trappes ; assistance aux usagers ; capture de chat sur sites et 3 déplacements : <b>trente euros</b>	30,00 €
2,45	Déplacement sur site de capture au-delà des 3 du forfait : <b>l'unité huit euros</b>	8,00 €
<b>Dépôt de cadavres d'animaux</b>		
2,46	La prise en charge d'un cadavre d'animal : <b>huit euros</b>	8,00 €
2,47	La prise en charge d'un cadavre d'animal au domicile d'un usager : <b>dix sept euros</b>	17,00 €

<b>Prise de sang</b>		
2,48	Prise de sang sur chien ou chat, l'animal étant amené par le chenil au cabinet ou à la clinique du vétérinaire demandeur : <b>vingt huit euros</b>	28,00 €
2,49	Prise de sang sur chien ou chat, l'animal étant amené chez le vétérinaire par l'usager après signature d'un contrat d'adoption : <b>vingt euros</b>	20,00 €
2,50	Prise de sang sur chien ou chat avec déplacement du vétérinaire demandeur au chenil : <b>dix euros</b>	10,00 €
<b>Pensions pour associations</b>		
2,51	Frais par jour de garde pour un chien ou un chat amené en pension à la demande d'une association, les frais de tatouage et de vaccination devant être acquités directement par le propriétaire de l'animal ou l'association auprès du vétérinaire intervenant : <b>deux euros soixante centimes (frais vétérinaires pendant le séjour payable directement chez le vétérinaire par le propriétaire ou l'association)</b>	2,60 €